

ANNEAU DE GLACE COUVERT – UNE ÉTUDE DE POSITIONNEMENT

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS D'ÉQUIPE QUÉBEC

ÉTUDE PRÉSENTÉE À **M. SAM HAMAD**
MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

PAR **M. CLAUDE ROUSSEAU**
MANDATAIRE GOUVERNEMENTAL AUX INFRASTRUCTURES ET
ACTIVITÉS SPORTIVES DE HAUT NIVEAU DE LA CAPITALE-NATIONALE



Québec 

Ce document est publié dans le site Web
du Bureau de la Capitale-Nationale :
www.bcn.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Avril 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-61423-4 (imprimé) (1^{re} édition, 1^{er} avril 2011)
ISBN 978-2-550-61422-7 (PDF) (1^{re} édition, 1^{er} avril 2011)

© Gouvernement du Québec - 2011



REMERCIEMENTS

Le présent rapport d'Équipe Québec fait part de nos constats et recommandation sur la mise en place d'un anneau couvert de patinage de vitesse longue piste, lequel fait partie, avec l'amphithéâtre et la piste olympique de descente masculine, des infrastructures dont l'étude a été jugée prioritaire.

La réalisation de cette étude a été confiée à la firme Intelligence Affaires Services Conseils qui a mené son mandat en collaboration avec la Ville de Québec, le Conseil du sport de haut niveau de Québec (CSHNQ) et la Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ). Selon nos échanges avec cette dernière, celle-ci s'est montrée satisfaite du contenu de l'étude, comme en témoigne une lettre que vous trouverez en annexe. Je profite de l'occasion pour souligner la qualité de son apport tout au long de la réalisation de cette étude et je l'en remercie. Je signale également la collaboration de tous les intervenants consultés par la firme et Équipe Québec.

Enfin, je m'en voudrais ne pas reconnaître la contribution essentielle et l'appui continu des membres d'Équipe Québec dans la réalisation de ce troisième volet de mon mandat.

Le mandataire aux infrastructures et
aux activités sportives de haut niveau
de la Capitale-Nationale,

Claude Rousseau



Mise en contexte

Rappelons que le gouvernement et les acteurs de la région ont confié à M. Claude Rousseau, il y a un an, le mandat de définir les actions à réaliser et la hauteur des investissements requis afin de favoriser la tenue récurrente de compétitions sportives de calibre international dans la Capitale-Nationale afin qu'ultimement, la Ville de Québec puisse être en mesure de déposer une candidature en vue de la tenue des Jeux olympiques de 2022 ou de 2026.

À la fin d'août 2010, Équipe Québec a déposé auprès des autorités gouvernementales un document qui présentait ses constats et recommandations concernant un nouvel amphithéâtre à Québec. Ce premier rapport s'inscrivait dans une démarche ayant pour objectif de déterminer et de mettre en place les conditions visant à faire de la région de la Capitale-Nationale un lieu de prédilection pour la pratique de sports d'hiver de haut niveau. L'étude jointe au présent rapport traite du besoin d'un anneau couvert de patinage de vitesse longue piste, ainsi que des conditions techniques et financières de son éventuelle mise en place.

La mise en place d'une telle installation, tant pour la pratique et l'essor du sport que pour le développement et l'entraînement des athlètes, avait été retenue d'emblée par Équipe Québec parmi les infrastructures sportives majeures à étudier que sont : l'amphithéâtre, la piste de descente masculine de ski alpin et la transformation du Colisée Pepsi afin de pouvoir y tenir les épreuves olympiques de patinage artistique et de patinage de vitesse courte piste.

La réalisation de l'étude a été confiée à la firme Intelligence Affaires Services Conseils qui a mené son mandat en collaboration avec la Ville de Québec, la Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ) et le Conseil du sport de haut niveau de Québec (CSHNQ).

Rappelons que c'est la Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ) qui a lancé le projet en 2005 alors qu'il devenait de plus en plus évident que le « Centre de glaces Gaétan-Boucher » ne répondait plus aux besoins du seul Centre national d'entraînement de patinage de vitesse longue piste du Québec. Le dossier a été actualisé à la demande de la Ville de Québec en 2009.

Bien entendu, le dossier de l'anneau de glace couvert prend une toute nouvelle dimension quand il est analysé dans une perspective olympique. Ainsi, l'étude qui accompagne ce rapport devait, en s'appuyant sur une connaissance plus fine du sport et de sa pratique et une analyse plus approfondie de son développement, dégager des constats et des enjeux qui touchent la planification, la modélisation d'affaires, la programmation ainsi que l'exploitation que suppose la mise en place d'une telle infrastructure, tant dans l'optique d'y accueillir le Centre national d'entraînement que dans celle d'une éventuelle candidature olympique.



Anneau de glace couvert : une étude de positionnement

UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE LA RÉPARTITION DES ATHLÈTES ET CELLE DES INFRASTRUCTURES AU PAYS

Le patinage de vitesse au Canada est sous la responsabilité d'une fédération nationale « Patinage de vitesse Canada » qui s'appuie sur 13 fédérations ou associations provinciales regroupant au total 150 clubs de patinage de vitesse. Ceux-ci représentent quelque 12 000 membres.

Afin de promouvoir la pratique de ce sport et de satisfaire aux besoins d'entraînement de ces athlètes, 17 anneaux de glace ont été construits au Canada, 3 couverts et 14 extérieurs. Les trois anneaux intérieurs sont situés dans l'Ouest (Richmond, Fort St. John et Calgary); 8 des 15 anneaux extérieurs s'y retrouvent également. Des 7 anneaux extérieurs restants, 6 sont situés en Ontario et 1 au Québec, dans la ville de Québec. Il n'y a actuellement qu'un seul anneau dans tout l'est du Canada et aucun anneau couvert pour tout le centre et l'est du pays (69 % de la clientèle).

Des 150 clubs de patinage de vitesse existant au Canada, 59 % sont situés au centre et à l'est du pays. On retrouve le principal bassin de patineurs au Québec, qui dénombre 48 clubs. L'ouest et le nord du pays comptent 41 % des clubs au pays.

Au Québec, on retrouve 42,5 % des patineurs de vitesse au Canada, soit 5 142. Si on tient compte des 8 333 patineurs du centre et de l'est du pays, la proportion grimpe à 69 %. Cette importante cohorte n'étant pas desservie par un anneau de glace couvert, ses membres de haut niveau ne peuvent que très difficilement avoir accès à un entraînement de niveau élite en patinage de vitesse longue piste. Cette situation aurait, selon la Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ), une incidence directe sur la composition des équipes nationales longue et courte pistes.

Ainsi, les auteurs constatent que le Québec, avant la construction de l'anneau olympique de Calgary, était fortement représenté au sein de l'équipe nationale de patinage de vitesse longue piste. Or, il n'y a plus, à l'heure actuelle, que deux (2/12) représentants dans l'équipe nationale et cinq (5/23) dans l'équipe nationale de développement.

La pratique du sport est croissante, mais, de l'avis de la Fédération, puisqu'ils n'ont pas la possibilité d'utiliser un anneau couvert, les athlètes n'accèdent plus à l'élite du patinage longue piste, ce qui semble provoquer une réorientation des athlètes de l'est du pays vers le patinage sur courte piste. L'étude permet d'ailleurs de constater que les patineurs québécois occupent déjà 12 des 15 places de l'équipe nationale courte piste et 13 des 16 places de l'équipe nationale de développement pour cette même discipline.



LES ANNEAUX ÉTUDIÉS, UN PORTRAIT DIVERSIFIÉ

Les responsables de l'étude ont recensé 28 anneaux sur trois continents, ce qui correspond à la quasi-totalité des anneaux existants à l'heure actuelle. De ces 28 anneaux, ils en ont retenu 11 pour une analyse plus approfondie, celle-ci ayant pour objet de collecter des données relatives aux éléments suivants : la configuration, la localisation, les coûts et les sources de financement, le modèle de gestion et la programmation.

UN POINT COMMUN, LA CONFIGURATION

La majorité des anneaux étudiés en ce qui a trait à l'utilisation sportive est relativement stable. L'anneau est toujours de dimension réglementaire (400 m), l'espace central est généralement occupé par deux glaces de dimensions internationales (30 m * 60 m) alors qu'une piste de course à pied ceinture l'anneau. Il est mentionné dans l'étude que les structures de bâtiment les plus fréquentes semblent composées d'arches de bois et que les toits sont souvent suspendus.

Variantes intéressantes :

- disposition de l'anneau, des glaces et de la piste de course sur trois étages distincts;
- construction des surfaces glacées sur des dalles indépendantes sans joints et avec systèmes de réfrigération indépendants;
- piste d'athlétisme (8 corridors, 110 m) intégrée sous des gradins temporaires.

LE COMPLEXE SPORTIF, UNE TENDANCE FORTE

Les auteurs n'ont pas été en mesure d'établir une tendance représentative de tout l'échantillonnage. Toutefois, ils ont pu observer que les projets en cours de réalisation tendent à s'inscrire dans une concentration d'infrastructures sportives. Ils retiennent les cas de Heerenveen (Thialf), de Minsk (Minsk Arena), de Sotchi (Jeux olympiques de 2014), de Moscou (Krylatskoye Skating Hall) ainsi que de Fort St. John (Enerplex).

DES COÛTS DE CONSTRUCTION VARIÉS, UN FINANCEMENT PUBLIC

Les coûts des anneaux étudiés dans le cadre de l'étude sont très variables de l'un à l'autre. L'analyse révèle que les concepts architecturaux et les dimensions semblent être les principaux facteurs expliquant les écarts.



Les auteurs soulignent que certains des anneaux étudiés ont été construits dans des édifices de structure conventionnelle en acier. Pour cette raison, Milwaukee (27 M\$ CA : 2010) et Fort St. John (44 M\$ CA : 2010) présentent des coûts de construction plus faibles. Le M-Wave de Nagano, quant à lui, avec son concept architectural unique et ses dimensions hors normes, a coûté 450 M\$ US en 1994. En éliminant les extrêmes de l'échantillon, les auteurs établissent que le coût de construction moyen est de 86,2 M\$ CA.

LA GOUVERNANCE : ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ET VILLES

Dans l'étude, il est précisé que le modèle de gouvernance retenu est très souvent l'organisme à but non lucratif (OBNL) à vocation sportive (Calgary, Milwaukee, Salt Lake City). Il peut aussi s'agir d'une ville ou de l'une de ses entités (Fort St. John, Erfurt, Nagano).

Enfin, il est souligné que les anneaux de Hamar et de Heerenveen présentent des modèles de gestion mixte qui semblent avoir un impact positif sur la diversité et le nombre des événements inscrits à la programmation annuelle.

LA PROGRAMMATION, D'ABORD AXÉE SUR LE SPORT

Les auteurs ont observé que, pendant la saison hivernale, la programmation sportive de l'échantillon est constante : patinage de vitesse, hockey, patinage artistique ainsi que curling. Des écoles et des camps d'entraînement de divers niveaux y sont souvent organisés.

La programmation sportive estivale est plus variable : patin à roues alignées, course, tennis, soccer, rodéo, cyclisme (BMX, piste), football américain et course de motos (Grand Prix Speedway), en fonction des configurations retenues et du contexte régional.

La programmation des événements non sportifs est, elle aussi, très diversifiée. Les principaux événements de ce type, répertoriés par les auteurs, vont des concerts, des soirées de danse (rave) et autres événements culturels aux foires, expositions commerciales, congrès et banquets, en passant par les ventes aux enchères, les tournages publicitaires et les productions cinématographiques.



Les coûts de construction et d'exploitation, un volet à approfondir

CONSTRUCTION, DES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

Les auteurs ont analysé et comparé les coûts de construction et d'exploitation colligés dans l'étude de pré faisabilité préparée pour le compte de la Ville de Québec en 2009 à ceux des anneaux de l'échantillon étudié. Ils confirment que les estimations découlant de l'étude, sans être totalement comparables, se rapprochent fortement du quantum moyen des coûts des autres anneaux construits.

Toutefois, ils sont d'avis que l'étude préliminaire présentée par la Ville devrait être complétée et approfondie. Certaines questions, compte tenu de leur impact, devraient être mieux traitées alors que d'autres devraient être prises en compte. Ils mentionnent par exemple :

- la disposition des surfaces / la mobilité des gradins;
- la localisation des salles mécaniques (intérieures ou extérieures);
- les dimensions de l'anneau (marge autorisée par l'ISU);
- la possibilité d'une seule surface glacée ou de plusieurs surfaces indépendantes;
- la conception de la dalle de l'anneau compte tenu des règles de l'ISU;
- la configuration des systèmes de ventilation.

Ainsi, les auteurs suggèrent que soient réalisés une étude de besoins et un exercice visant à déterminer les priorités dans l'éventualité où une décision d'aller de l'avant était prise.

EXPLOITATION

Les responsables de l'étude ont analysé les résultats financiers des quatre anneaux de glace couverts en Amérique du Nord, soit :

- Richmond Olympic Oval (Vancouver, Canada);
- Calgary Olympic Oval (Calgary, Canada);
- Utah Olympic Oval (Salt Lake City, États-Unis);
- Pettit National Ice Center (Milwaukee, États-Unis).

LES PRODUITS, UNE FAIBLE PROPORTION GÉNÉRÉE DE FAÇON AUTONOME

Leur étude révèle que les produits auto générés ne représentent en moyenne que 38 % du budget total des anneaux, le reste, 62 %, provenant de fonds capitalisés dédiés, de dons, de commandites ou encore de subventions publiques.



Elle permet aussi de mettre en lumière que les installations construites dans le cadre de Jeux olympiques d'hiver bénéficient de revenus provenant de fonds de soutien en vue de maintenir ces infrastructures. Sauf en ce qui a trait à celui de Milwaukee, ces fonds comblent annuellement les déficits d'exploitation des anneaux. À titre d'exemple, Richmond et Calgary sont soutenus annuellement à hauteur de 2,4 M\$ par des fonds olympiques dont les valeurs dépassent les 50 M\$. La situation est la même à Salt Lake City.

De plus, l'étude a permis de constater que dans certains cas, grâce à des ententes de financement à long terme, des tiers participent de façon récurrente au financement des opérations ou encore à réduire le déficit. Ainsi, il appert que l'Université de Calgary s'est engagée à verser 1,0 M\$ par année à l'administration de l'anneau de Calgary (le tiers de son déficit d'exploitation) et la Ville de Richmond, un minimum de 1,5 M\$ par année à celle de l'anneau olympique de Richmond.

LES DÉPENSES PRINCIPALES, L'ÉNERGIE ET LES RESSOURCES

On indique dans l'étude que la plus grande part des dépenses d'exploitation est attribuable aux salaires et à l'énergie. Les coûts de l'énergie sont relativement stables tandis que les responsables de l'étude nous informent que ceux qui touchent les ressources humaines sont d'une grande variabilité, ceci s'expliquant par les modèles d'affaires retenus pour leur exploitation.

MILWAUKEE, UN EXEMPLE INTÉRESSANT

L'équipe responsable de l'étude s'est attardée tout particulièrement au modèle de Milwaukee. Elle a observé que l'équipe de gestion et d'exploitation est réduite au minimum, que les lignes d'affaires sont exploitées de façon optimale et que les ressources (énergie) sont utilisées de façon plus efficiente qu'ailleurs.

Il appert que sans aucun fonds de soutien et tout en ayant à leur charge les paiements en capital et en intérêts sur la dette à long terme, les gestionnaires de Milwaukee réussissent à générer un bénéfice d'exploitation.

Le modèle représente probablement le minimum soutenable en matière de gestion serrée de l'effectif et de l'énergie. Il permet toutefois de préserver sa capacité d'enregistrer des résultats remarquables en ce qui concerne l'exploitation des lignes d'affaires qui sont communes à celles que les auteurs ont observées chez d'autres administrations de ce type d'infrastructures.

Équipe Québec constate que les équipes de gestion et d'exploitation des anneaux qui voient leur déficit compensé automatiquement chaque année ou qui connaissent le montant de la subvention qui leur sera versée pourraient être moins enclines à la



performance. De ce fait, les résultats qu'elles obtiennent sont biaisés par le système. Elle est d'avis qu'on devrait éviter de créer de telles situations.

Un anneau de glace couvert, un profil théorique

L'étude nous permet de constater que l'idée de recouvrir l'actuel Anneau Gaétan-Boucher a été abandonnée en raison de la vétusté de sa dalle ainsi que de son système de réfrigération. Le projet a été revu au cours de 2008-2009 à la demande de la Ville de Québec et une consultation menée auprès du Conseil du sport de haut niveau de Québec (CSHNQ) est venue compléter et bonifier la réflexion.

LOCALISATION

Équipe Québec constate que le propriétaire final de l'infrastructure projetée n'avait été identifié ni dans l'étude entreprise à la demande de la Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ) ni dans la révision de celle-ci sous l'égide de la Ville de Québec. Les travaux menés par les auteurs du rapport montrent que, généralement, c'est une ville ou un grand établissement d'enseignement qui est propriétaire de ce type d'infrastructure.

Cette observation est présentée comme étant cohérente avec les possibilités de localisation sur les terrains d'ExpoCité ou sur ceux de l'Université Laval, évoquées publiquement au cours des derniers mois. Il apparaît à Équipe Québec que c'est la décision de basculer en mode olympique ou non qui devrait avoir une incidence sur le choix de l'un ou l'autre site.

GOUVERNANCE

En termes de gouvernance, les auteurs recommandent que l'infrastructure soit gérée par les parties prenantes : les acteurs du milieu sportif qui en seront les utilisateurs clés, la Ville, au nom des citoyens, ainsi que par le propriétaire de l'infrastructure. Ils concluent que la forme légale qui favoriserait le mieux cette représentativité est celle d'un OBNL dont ce serait la mission principale.

EXPLOITATION

Les auteurs sont aussi d'avis que l'OBNL ne devrait être responsable que de la location du temps de glace, de la gestion des ententes avec les tiers, de la location des espaces, ainsi que du maintien, de l'entretien et de la réparation des actifs.

L'objectif consiste à conserver un niveau de risque commercial minimal tout en réduisant l'effectif et l'impact financier d'une multiplicité d'expertises.



Ils appuient leur recommandation en indiquant qu'ainsi, les fédérations, associations, clubs et écoles demeureront responsables de leurs programmations, de leur financement de même que de la gestion de leurs inscriptions au calendrier d'utilisation de l'anneau. Ces usagers réguliers achèteraient du temps de glace et les services connexes, mais n'auraient pas à se préoccuper de la gestion de l'infrastructure au quotidien.

De plus, ils soulignent que, dans cette éventualité, la mise en place de l'anneau ne viendrait pas bousculer l'offre de programmation sportive dans la région; il offrirait plutôt des possibilités supplémentaires. Équipe Québec est d'avis que la mise en place d'un mécanisme favorisant une gestion collégiale de l'offre de la région de Québec pour des activités et des événements non sportifs devrait être envisagée.

LES REVENUS ET LES CHARGES

Selon les hypothèses de revenus et de charges qui ont été élaborées par les responsables de l'étude en vue de l'application du modèle d'affaires proposé, l'anneau afficherait des revenus de 1 664 000 \$ contre des charges de 1 985 000 \$; son exploitation entraînerait un déficit de 321 000 \$.

En s'appuyant sur ces constatations et les enjeux qu'elle a été en mesure de cerner tout au long de la réalisation de son mandat, la firme souligne que la performance opérationnelle de l'organisme responsable de la gestion dépendra, dans une large mesure, de la qualité de l'équipe de gestion qui sera formée. Elle sera aussi tributaire de l'impact des ententes de location à long terme conclues avec des tiers ainsi que des décisions qui seront prises au moment où les plans de l'anneau seront achevés. Par exemple, elle indique que certains choix technologiques, comme la géothermie ou d'autres technologies de pointe, pourraient permettre des économies d'énergie récurrentes substantielles.

Les résultats en bref

À la faveur de l'étude réalisée par Intelligence Affaires Services Conseils, plusieurs aspects du champ de connaissance relatif au patinage de vitesse, au Québec, au Canada et dans le monde, ont été touchés et approfondis.

Équipe Québec retient que la réalisation de ce mandat aura permis de cerner les éléments suivants :

- l'analyse de la pratique du patinage de vitesse au Canada montre un déséquilibre structurel persistant entre la répartition des athlètes et celle des infrastructures au pays;



- la définition des caractéristiques de 28 anneaux couverts comparables à l'échelle mondiale et une analyse conceptuelle plus poussée sur un échantillon de 11 parmi ceux-ci auront permis de faire ressortir des tendances clefs. L'analyse de ces tendances aura mis en lumière les possibilités qui s'offrent aux décideurs en ce qui a trait, entre autres, à la conception, à l'exploitation et au financement de ce type d'infrastructure et aura favorisé leur adaptation aux spécificités québécoises;
- à la suite d'une analyse exhaustive de l'information financière obtenue des administrateurs des anneaux nord-américains et de celle colligée auprès de sources complémentaires locales, il a été possible d'estimer les revenus et coûts d'exploitation potentiels du modèle théorique retenu pour Québec.

Commentaires d'Équipe Québec

LES FACTEURS FINANCIERS

À la lumière de l'analyse des coûts de construction et d'exploitation d'un futur anneau de glace couvert, Équipe Québec est consciente qu'aucune rentabilité financière ne découlerait de la mise en place de cette infrastructure. Le résultat de l'étude des comparables effectuée par les auteurs indique que ce semble être la norme et que le plus souvent, tant le financement des coûts initiaux de construction que celui des déficits opérationnels proviennent de fonds publics.

La construction

Bien que la méthodologie et la ventilation des coûts diffèrent de celles utilisées dans l'étude réalisée pour le compte de la Ville de Québec en 2009, il demeure que les coûts de construction établis montrent une quasi-similarité de part et d'autre.

L'exploitation

Au chapitre de l'exploitation, malgré tous les efforts déployés par la firme dans le but de déterminer un modèle optimal misant sur la multidisciplinarité des sports de glace, force est de constater que la rentabilité financière n'est pas au rendez-vous. Toutefois, Équipe Québec note une nette amélioration des équilibres financiers entre les projections initiales contenues dans l'étude de 2009 et celles présentées en annexe du présent document.



LES FACTEURS SOCIOPOLITIQUES

Équipe Québec suggère que plusieurs facteurs d'ordre politique, économique, social et sportif devraient être considérés, à savoir :

La désuétude de l'Anneau de glace Gaétan Boucher

CONSIDÉRANT QUE la désuétude de l'actuel Anneau de glace Gaétan Boucher rend de plus en plus difficile l'offre du temps de glace requis par les usagers, la pleine satisfaction des besoins de formation et de développement des athlètes du Centre national d'entraînement du Québec et la conformité aux normes permettant d'y tenir des compétitions;

Le développement du sport

CONSIDÉRANT QUE les régions du centre et de l'est du Canada, bien que présentant le plus grand bassin de patineurs de vitesse au pays, sont dépourvues d'un anneau de glace couvert;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un anneau de glace couvert à Québec serait souhaitable, tant pour le maintien d'un centre national d'entraînement dans l'est du Canada que pour la présentation d'une éventuelle candidature olympique de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas d'anneau de glace couvert dans l'est du Canada et dans l'est de l'Amérique du Nord, la mise en place d'un tel équipement permettrait d'élaborer des activités d'entraînement, de démonstration et de compétitions de sports de glace, ce qui serait un puissant attrait pour la clientèle sportive internationale et un atout pour la région;

La localisation et la configuration

CONSIDÉRANT QUE, vu les tendances actuelles, cette installation devrait s'inscrire dans une concentration d'infrastructures sportives majeures;

CONSIDÉRANT QU'IL semblerait opportun, dans l'éventualité d'une candidature olympique de la Ville, de le construire prioritairement sur le site d'ExpoCité et sinon, sur le campus de l'Université Laval;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de prendre en compte les besoins d'infrastructures sportives de la Ville ainsi que les autres usages potentiels du site afin de définir une configuration qui saura répondre aux attentes des utilisateurs actuels et futurs, et ce, préalablement à la production des plans et devis finaux;



La gouvernance

CONSIDÉRANT QU'IL apparaîtrait approprié de choisir un modèle de gouvernance axé sur le développement du sport, qui permettrait l'intégration des acteurs clés (propriétaire, Ville de Québec et principaux utilisateurs);

CONSIDÉRANT QU'IL serait préférable de centrer la mission de l'organisme sur la gestion de l'infrastructure et des services connexes tout en laissant le soin aux fédérations, associations et clubs d'assumer leurs propres programmations et ainsi de diminuer la part de risque commercial associé à la gestion de cette infrastructure.

Constats et recommandation d'Équipe Québec

ÉQUIPE QUÉBEC constate la désuétude de l'Anneau Gaétan Boucher et convient qu'un jour ou l'autre, sa modernisation deviendra incontournable.

ÉQUIPE QUÉBEC constate que la mise en place d'un anneau de glace couvert pour le patinage de vitesse longue piste et autres sports de glace serait de nature à favoriser tant la pratique et le développement du sport que le développement et l'entraînement des athlètes de la région et du Québec, assurant ainsi le maintien et l'amélioration de notre expertise notamment en matière de patinage de vitesse longue piste.

ÉQUIPE QUÉBEC constate que ce seul anneau de glace couvert de l'est du Canada et de l'est de l'Amérique du Nord pourrait aussi être utilisé par des entraîneurs de même que des athlètes de haut niveau de ces territoires ce qui, en favorisant l'émergence d'un nouveau pôle de compétitivité au Canada, permettrait d'attirer des activités et épreuves sportives de calibres national et international.

ÉQUIPE QUÉBEC constate que l'ajout de cette infrastructure repose entièrement sur une volonté politique de doter la région de Québec et l'est du Canada d'une installation adéquate afin que soit favorisé le développement de ces sports.

ÉQUIPE QUÉBEC est d'avis que les pouvoirs publics devraient envisager favorablement la construction d'un anneau de glace couvert pour le patinage de vitesse longue piste et autres sports de glace.